

**Communiqué de Gilles PENNELLE  
Député français au Parlement européen  
Conseiller régional de Bretagne**

6 novembre 2024

## **Fermeture de Michelin à Vannes : Les choix politiques français et de l'Union européenne sont coupables !**

**Michelin, le géant français du pneumatique, vient d'annoncer la fermeture avant 2026 de son site de Vannes.**

**J'apporte tout d'abord mon soutien aux 299 salariés et à leurs familles frappés par cette annonce brutale. Celle-ci est également un choc pour tout le pays de Vannes, Michelin est la plus importante usine industrielle de la ville depuis 1962.**

**Cette fermeture montre une nouvelle fois la faillite de la politique industrielle française menée depuis des décennies et l'échec d'Emmanuel Macron à enrayer la désindustrialisation de notre pays. Nos entreprises sont confrontées aux réglementations excessives, à la concurrence déloyale et à l'énergie trop chère.**

**Alors que notre production nucléaire devrait procurer un avantage compétitif à nos entreprises, le coût de l'énergie est ici deux fois plus élevé qu'en Asie ou aux Etats-Unis.**

**Nos fleurons industriels sont aussi livrés à tous les vents de la mondialisation et au dogme du libre-échange: les gouvernements successifs ont été incapables de les protéger notamment des produits chinois à bas coût qui envahissent le marché européen.**

**Il n'y a pas de fatalité. La mise en place d'un véritable Etat-stratège, la simplification administrative, la baisse des impôts de production et la sortie des règles européennes de fixation des prix de l'énergie permettront à nos entreprises de retrouver de la compétitivité, de préserver notre souveraineté et de mettre fin à la désindustrialisation qui frappe durement nos emplois.**

**L'entreprise Michelin s'engage aujourd'hui "à ne laisser aucun salarié au bord du chemin" et à revitaliser le site pour recréer au moins autant d'emplois qu'elle aura supprimé sur le territoire. Je serai particulièrement vigilant sur l'application concrète des ces annonces dans le pays de Vannes.**